

Dossier n° : 25561727
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées
Organisme : DREAL
Déposé le : 28 juillet 25 17:53

Identité du demandeur

Email : aunimons@gmail.com
Civilité : Mme
Nom : LECLERCQ
Prénom : Aurélie

Formulaire

La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'obtenir une position officielle de l'administration
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom du projet

Rénovation ancienne Poste de St Germain les Vergnes

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

19 - Corrèze

Activité principale

Urbanisation logement (déclaration préalable travaux, PC, permis d'aménager)

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Oui

Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?

Oui

Une demande de dérogation à la réglementation espèce protégées est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.

1. Porteur de projet**Le demandeur est...**

une personne morale

Numéro de SIRET

SIRET : 90062672200012

SIRET du siège social : 90062672200012

Dénomination : AUNIMONS

Forme juridique : Société civile

immobilière Capital social : 1 000 €

Libellé NAF : Location de terrains et d'autres biens

immobiliers Code NAF : 68.20B

Date de création : 12 juin 2021

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) :

Code effectif :

Adresse : AUNIMONS

43 ROUTE DE MONS

19270 SAINTE-FEREOLE
FRANCE

Adresse

43 Route De Mons 19270 Sainte-Féréole

Code INSEE :

19202

Code Postal :

19270

Département :

19 - Corrèze

Nom du représentant

LECLERCQ

Prénom du représentant

Aurélie

Qualité du représentant

Gérante de la SCI

Numéro de téléphone de contact

06 75 55 18 70

Adresse mail de contact

aunimons@gmail.com

2. Description du projet**Description synthétique du projet**

Bonjour,

Le projet consiste à transformer l'ancienne Poste de Saint Germain les Vergnes en logements d'habitations principales + un cabinet paramédical.

Conformément au permis de construire dont les références sont les suivantes : PC0192072500003 du 26/05/2025.

Afin de respecter les préconisations de l'audit énergétique (qui avait été fait pour le seul logement existant du bâtiment avant travaux), une isolation du bâtiment par l'extérieur a été prévue.

Cette isolation sera effectuée en dehors du temps de présence des hirondelles et les nids artificiels seront installés avant leur retour.

Mr Taboury, chargé d'étude LPO du Limousin, est venu faire une étude préalable et a apporté ses conseils afin que le projet puisse se réaliser sans porter préjudice aux hirondelles présentes sur le bâtiment. Vous trouverez ci-joint la note qu'il a rédigé. Ne sachant pas si je dois vous fournir ou pas le devis des travaux d'isolation prévus ou la demande de permis et son accord, je vous les joins tout de même à cette demande.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Le projet se situe au niveau...

d'une ou plusieurs communes

Nom de la commune

Saint-Germain-les-Vergnes (19330)

Code Postal :

19330

Département :

19 – Corrèze

Cartographie du projet

- Parcelle n° 142 - Feuille 000 AA - 167 m² – commune 19207
ancien bâtiment de La Poste communale

Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?

Non

3. Espèces concernées par la dérogation

- *Delichon urbicum*

4. Justifications de la demande de dérogation**Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet**

L'isolation par l'extérieur est nécessaire et malheureusement incontournable.

En effet, le bâtiment est ancien et présente une très faible isolation thermique.

Le DPE (cf PJ) qui m'a été fourni lors de l'achat de ce bâtiment préconise une isolation par l'extérieure et compte tenu des surfaces intérieures , une isolation par l'intérieur n'a pas pu être envisagée.

De plus compte tenu : des modifications des ouvertures en façade (fermeture de certaines fenêtres et modification de certaines autres) (CF permis de construire) et de l'état de vétusté de revêtement extérieur (fissures avec risque d'infiltration Cf audit réglementaire joint) la rénovation des façades était indispensable.

Mise en place de mesure de réduction : réalisation des travaux en dehors de la période de présence des hirondelles

Mise en place de mesures compensatoire : installation de nichoirs selon les préconisations techniques citées dans la fiche doctrine

5. Période de l'opération**Date de début d'intervention**

01 novembre 2025

Date de fin d'intervention

01 mars 2026

Durée de la dérogation

Non communiqué